

LOUER UN LOGEMENT

PRESTATIONS	CARACTÉRISTIQUES	BÉNÉFICIAIRES
OFFRES DE LOGEMENTS LOCATIFS	<ul style="list-style-type: none"> 35 000 logements locatifs - 20 000 réservations locatives Offres consultables sur www.mieux-se-loger.com avec alerte e-mail 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés d'une entreprise adhérente au CIL Mieux se Loger
AVANCE LOCA-PASS® Financement du dépôt de garantie	<ul style="list-style-type: none"> Avance remboursable sous forme de prêt 0% MONTANT : 500 € maximum - mensualités de 20 € minimum DURÉE : 25 mois maximum 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés ou préretraités des entreprises privées non agricoles Retraités depuis moins de 5 ans du secteur assujéti
GARANTIE LOCA-PASS® Garantie du paiement des loyers dans le parc social	<ul style="list-style-type: none"> Engagement de caution auprès du bailleur pour une durée de 3 ans Prise en charge de 9 mensualités de loyers et charges locatives remboursables sous forme de prêt 0% MONTANT : plafonné à 2 000 € par mensualité garantie DURÉE : 3 ans maximum 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en situation ou en recherche d'emploi Étudiants boursiers d'état ou en situation professionnelle
GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS (GRL) Garantie du paiement des loyers dans le parc privé	<ul style="list-style-type: none"> Contrat d'assurance souscrit par le bailleur couvrant les loyers et charges locatives, les dégradations locatives et les frais de contentieux Mise en place d'un plan de remboursement amiable et d'un diagnostic financier et social de la situation du locataire en cas d'impayés 	<ul style="list-style-type: none"> Locataires du parc privé

ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ

PRESTATIONS	CARACTÉRISTIQUES	BÉNÉFICIAIRES
CONSEILS EN FINANCEMENT Accompagnement personnalisé pour optimiser le financement de l'acquisition d'un bien immobilier	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic financier et étude sécurisée du projet Recherche des meilleures conditions bancaires Montage du dossier de prêt Service gratuit et conseils objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés du secteur assujéti à Action Logement
PRÊT ACCESSION Prêt complémentaire au prêt bancaire visant à financer l'achat ou la construction de sa résidence principale	<ul style="list-style-type: none"> MONTANT : jusqu'à 35 000 €* en fonction de la zone géographique du logement et de la situation du salarié DURÉE : modulable dans la limite de 10 ans maximum TAUX : 2,25 % hors assurance * Exemple de financement en zone A avec majoration 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés d'une entreprise adhérente au CIL Mieux se Loger Et en situation de primo accession, d'accession sociale ou de mobilité professionnelle Ressources inférieures aux plafonds PLI Apport personnel n'excède pas 40% du montant total de l'opération
LOCATION-ACCESSION Dispositif permettant de devenir propriétaire d'un logement neuf après une phase locative	<ul style="list-style-type: none"> Phase locative de 1 à 5 ans Le loyer de la phase locative inclut une part d'épargne qui constituera l'apport personnel pour la phase d'accession Mensualités d'accession inférieures ou égales à celles de la phase locative 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés d'une entreprise adhérente au CIL Mieux se Loger Et en situation de primo accession ou de mobilité professionnelle Ressources inférieures aux plafonds PSLA

EFFECTUER DES TRAVAUX

PRESTATIONS	CARACTÉRISTIQUES	BÉNÉFICIAIRES
PRÊT TRAVAUX ÉCO-ÉNERGIE Améliorer le cadre énergétique de son logement	<ul style="list-style-type: none"> MONTANT : 5 000 € maximum DURÉE : 5 à 8 ans modulable TAUX : 2,25 % hors assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés d'une entreprise adhérente au CIL Mieux se Loger Et propriétaires depuis au moins 12 mois ou ayant un projet d'acquisition incluant des travaux liés aux économies d'énergie Ressources inférieures aux plafonds PLI
PRÊT TRAVAUX ACCESSIBILITÉ Adapter son logement au handicap de l'un de ses occupants	<ul style="list-style-type: none"> MONTANT : 15 000 € maximum dans la limite de 50% du prix de revient prévisionnel de l'opération DURÉE : modulable dans la limite de 10 ans maximum TAUX : 2,25 % hors assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés d'une entreprise adhérente au CIL Mieux se Loger
PRÊT TRAVAUX MIEUX SE LOGER Effectuer des travaux dans sa résidence principale	<ul style="list-style-type: none"> MONTANT : 8 000 € maximum DURÉE : modulable dans la limite de 8 ans maximum TAUX : 3,15 % hors assurance En partenariat avec un organisme bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés d'une entreprise adhérente au CIL Mieux se Loger Et propriétaires depuis au moins 2 ans

DÉMÉNAGER POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES

PRESTATIONS	CARACTÉRISTIQUES	BÉNÉFICIAIRES
CIL-PASS MOBILITÉ® Accompagnement complet et personnalisé pour trouver un nouveau logement locatif	<ul style="list-style-type: none"> Entretien individuel, recensement des besoins Recherche, présélection et visite accompagnée de logements locatifs Découverte de la ville d'accueil et aide à l'installation : bail, état des lieux, branchements... Service pouvant être financé par la subvention de l'AIDE MOBILI-PASS® 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés des entreprises privées non agricoles de plus de 10 salariés : <ul style="list-style-type: none"> nouvellement recrutés, mutés ou envoyés en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde et amenés à prendre une location à plus de 70 km de leur résidence actuelle Ressources inférieures aux plafonds PLI
AIDE MOBILI-PASS® Financement des frais liés à la location d'un nouveau logement	<ul style="list-style-type: none"> 3 500 € maximum selon la zone géographique, décomposé en : <ul style="list-style-type: none"> UNE SUBVENTION de 2 200 € maximum, finançant exclusivement la recherche d'une location UNE AVANCE d'un montant complémentaire à la subvention, remboursable sous forme de prêt au taux de 1%, sur une durée de 36 mois maximum, prenant en charge certaines dépenses liées à la location. Le CIL Mieux se Loger peut régler le montant de ces dépenses directement au bailleur ou à son représentant. 	
PRÊT RELAIS MOBILITÉ® Financer l'acquisition de sa nouvelle résidence en attendant la vente de l'ancienne	<ul style="list-style-type: none"> MONTANT : <ul style="list-style-type: none"> - 70% de la valeur vénale nette du logement à vendre - et au maximum 150 000 €* en fonction de la zone géographique du nouveau logement DURÉE : 1 an, renouvelable 1 fois maximum TAUX : 2,25 % hors assurance * Exemple de financement pour la zone A (zone d'arrivée) 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés des entreprises privées non agricoles de plus de 10 salariés : Achetant ou construisant une nouvelle résidence principale Et s'engageant à vendre leur logement précédent dont l'occupation est incompatible avec leur nouveau lieu de travail
FASTT MOBILI-PRO Accompagnement des salariés intérimaires pour trouver un logement locatif le temps d'une mission	<ul style="list-style-type: none"> Proposition en 48h de solutions logement adaptées à la durée de la mission et aux attentes de l'intérimaire Aide à la réservation du logement Possibilité d'une aide complémentaire : CHEQUE LOGEMENT MOBILI-PRO Service gratuit pour l'intérimaire et l'agence d'emploi Partenariat avec le FASTT (Fonds d'Aide Sociale du Travail Temporaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés intérimaires éloignés de leur résidence principale le temps d'une mission
AIDE MOBILI-JEUNE® Aide pour les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> SUBVENTION, d'un montant mensuel maximum de 100 € prenant en charge les loyers, (déduction faite des APL) dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> - 18 échéances pour les jeunes percevant au plus 60 % du SMIC - 12 échéances pour les jeunes percevant entre 61 % et 80 % du SMIC - 6 échéances pour les jeunes percevant entre 81 % et 100 % du SMIC 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de moins de 30 ans Et salariés en formation professionnelle au sein d'une entreprise privée non agricole : contrat professionnalisation, d'apprentissage, ou d'alternance

SURMONTER DES DIFFICULTÉS

PRESTATION	CARACTÉRISTIQUES	BÉNÉFICIAIRES
CIL-PASS ASSISTANCE® Accompagnement personnalisé visant à rechercher des solutions adaptées pour surmonter les difficultés conjoncturelles rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement confidentiel personnalisé et gratuit Évaluation de la situation du salarié Préconisation de solutions adaptées : <ul style="list-style-type: none"> - par la mise en oeuvre des produits et services Action Logement : offres de logement, AIDES LOCA-PASS®, prêt pour allègement temporaire des quittances de loyer, PRÊT SECURI-PASS®, prêt pour refinancement de prêts immobiliers - en orientant le salarié vers des partenaires : services sociaux, associations, organismes financiers... 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés du secteur assujetti à Action Logement (PEEC ou PEAEC) Et rencontrant un événement difficile et imprévu, les empêchant de : <ul style="list-style-type: none"> - régler leur loyer - rembourser leurs prêts immobiliers - trouver un logement ou de s'y maintenir.

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ NOUS :

- ▷ DEUX-SÈVRES : 05 49 77 36 36
- ▷ CHARENTE - CHARENTE-MARITIME : 05 46 50 43 00
- ▷ MAIN ET LOIRE : 02 41 20 85 49 (Angers) - 02 41 75 94 71 (Cholet) - 02 41 51 15 21 (Saumur)
- ▷ VENDÉE - LOIRE ATLANTIQUE : 02 51 05 19 19
- ▷ VIENNE : 05 49 02 50 26 (Châtelleraut) - 05 49 88 14 11 (Poitiers)

www.mieux-se-loger.com

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

L'AVANCE LOCA-PASS®, la GARANTIE LOCA-PASS®, le service CIL-PASS MOBILITÉ®, l'AIDE MOBILI-PASS®, le PRÊT RELAIS MOBILITÉ®, l'AIDE MOBILI-JEUNE®, le CIL-PASS ASSISTANCE® et le PRÊT SECURI-PASS® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.